

BULLETIN MUNICIPAL Décembre 2017



INAUGURATION DE LA RÉSIDENCE Souleilla de Loumaing

Quartier « Rouge » à Grazac





Lundi 18 Septembre à 18h, inauguration du lotissement de "Souleilla de Loumaing", une superbe réalisation de Colomiers Habitat, dont le directeur M. Philippe Trantoul pouvait être fier du travail de son équipe et entreprises associées à ce projet ici concrétisé, notamment M. Julien l'architecte du projet. Tous les habitants de ce quartier louaient la qualité de leurs nouveaux logements et prestations, mais aussi du lieu particulièrement naturel et serein. Pour la plupart, c'est la 1ère fois qu'ils inauguraient un logement. Dans son discours, M. Le Maire remerciait M. Trantoul d'avoir choisi Grazac pour ce projet, dont les 21 logements ont été rapidement attribués, tant la demande est grande ; il ajoutait :- « ... Nous sommes certains, que s'il y avait eu bien plus de logements, ils auraient aussi été occupés... ». M. Trantoul précise que le projet a été lancé début 2011, et enfin 6 ans plus tard, nous pouvons l'inaugurer, il a remercié le Conseil Départemental pour son aide, et la Mairie de Grazac pour son implication dans la réussite de ce projet.

Tous se sont déclarés « prêt à renouveler cette expérience », nous pourrions ajouter sans nous tromper « pour le plus grand bien de notre collectivité tant la demande est forte ». La réception s'achevait par un excellent buffet offert par Colomiers Habitat, et spécialement concocté par Nico gérant et Chef de cuisine de « La Folle Folie ».







2017 se clôture et est arrivé le temps d'une rétrospective en marchepieds pour 2018 qu'il nous faut appréhender bien au-delà... au risque de disparaitre si nous n'y prenions garde.

« Etre vigilant... être lucide... penser demain... » Hommage à Noël.

Pour penser demain, toujours s'appuyer sur hier... ce passé très présent ou plus lointain... Ces luttes humaines qui ont fait notre histoire et restent les « fondations » à tout projet, à tout espoir ; ne jamais s'en remettre aux « chasseurs de places » qui ne font de la politique que pour leur propre profit... ou leur fairevaloir, leur égo ... et prêtent toujours allégeance aux puissances de la finance, au capitalisme.... Oubliant l'humain, leurs « convictions » et « idées politiques », leurs amis et jusqu'à ...leur propre famille...

Voilà en quelques mots la posture que mon camarade Noël n'a eu de cesse de me rappeler inlassablement jusqu'à son dernier souffle. J'ai commencé ma vie professionnelle et militante, syndicale et politique, à côté de son père à la « cartoucherie » (pour ceux qui connaissent) et ai pu constater que les messages de la grande histoire sociale de notre pays ont pu franchir les générations.

Si certains pensent que je m'accapare facilement sa mémoire... je leur réponds que je sais que Noël avait une complicité bien particulière avec chacun des conseillers, des élus et membres de son parti politique... mais aussi d'amis et camarades Grazacois... et tous ceux-là savaient que son amitié était particulièrement généreuse, totale et sans limite... Et pour tout cela, nous devons aussi énormément à sa famille, ses plus proches qu'il n'oubliait jamais.

Mais il faisait aussi la part des choses quand il s'agissait de responsabilité publique, de l'impartialité d'un mandat et du devoir d'équité pour chaque administré ; il affirmait sans cesse « qu'Elu de la République nous étions redevables du mandat confié par le suffrage universel ». C'est donc à ce titre, et tout aussi humble qu'il a pu l'être, que je tenais à souligner le message qu'il m'a passé et que je synthétiserais ainsi : - lucidité et pragmatisme , une alchimie entre pensées, idées politiques et intérêt général ou une méthode de réflexion et de prospection pour accompagner notre commune dans le futur... la finance, le budget venant troubler nos nuits de « sincère et bonne gestion publique » ... obligatoire.

2017, concrétisation d'un projet espéré de très longue date...:

- Bienvenue aux habitants du lotissement « Souleilla de Loumaing » ...

Il nous a été reproché de faire du logement social à Grazac... mais voilà, vos élus sont obstinés... et fiers de répondre à une attente sociale réelle en la matière. Merci de leur donner raison aujourd'hui et donc « bienvenue aux nouveaux arrivants » !!!

Je m'adresse à vous les nouveaux habitants de ce quartier et vous demande de faire en sorte qu'il reste à la hauteur des prestations réalisées et dans l'état dans lequel vous avez pu l'investir, voir embelli de votre richesse, de vos idées de fleurissement, d'entretien.... La collectivité s'est porté garante sur ce projet, jusque dans son financement... portons tous ensemble et fièrement cette réalisation. Votre participation à la vie locale sera la bienvenue ,je veux croire qu'à votre tour vous porterez haut notre collectivité et qu'ensemble nous serons Grazac.

Et puis de nouveaux projets doivent investir ce quartier, privés pour certains...mais aussi un emménagement de « jardins partagés » en cours de mise en œuvre... tous les Grazacois sont dès à présent invités à se mobiliser et s'y joindre.

2017, la sécurité... en échange d'amitiés perdues...:

- Règles de stationnement... Règles de circulation... et quand le Maire doit devenir « bête » ou « C... ».... Pour les plus vulgaires.

Une densification urbaine réelle, une population arrivante jeune avec des poussettes et des jeunes enfants... mais aussi des résidents âgés...nous ne pouvions pas rester à attendre l'accident. Alors quelques mesures de « bon sens » à notre avis... réguler la vitesse, dégager la visibilité, laisser les trottoirs aux piétons... est-ce anormal ? Apparemment on m'a bien fait comprendre que la voiture était plus importante que la sécurité publique... alors tant pis pour les « amitiés perdues » ... Mes pouvoirs de Maire ont dû se transformer en devoir de police... je trouve cela très navrant.

Mais promis juré, nous continuerons à équiper Grazac d'éléments de sécurité et règlements les accompagnant... tant pis pour ceux qui vivent, pensent, respirent... voiture... leur(s) voiture(s).

2017, des réalisations qui honorent Grazac:

- des associations actives et imaginatives... mais aussi des élus « au charbon » ...

En début d'année, une « charte des associations » est venue sceller un nouveau mode de partenariat entres les associations et la collectivité. Cela règle-t-il tous les problèmes ? Certainement pas... mais après une première année de fonctionnement force est de constater un peu plus de cohésion, de partage dans les calendriers de chacun... de « respect » mutuel... et je peux remercier ici tous ceux qui contribuent à cette démarche, et s'investissent dans l'animation de notre village.

Pour autant certains évènements sont toujours organisés par les élus : - Fête de la musique – 14 juillet – fête locale – arbre de Noël et repas des ainés...

Mais je n'oublie pas aussi ces bénévoles et élus qui valorisent notre patrimoine, qui fleurissent et honorent Grazac :

- 2ème prix département de village fleuri
- et 2 familles obtenant les 1er et 2ème prix du fleurissement de leur maison et devant de porte....

Félicitations à tous et qu'en 2018 Grazac soit toujours aussi bien honorée.

2018, à quoi devons-nous nous attendre :

- des ambitions toujours défendues... pourra-t-on les honorer ???

La loi « NOTR e » étant passée par là... mais encore les élections Présidentielles puis Législatives avec les résultats connus... et puis n'oublions pas que notre Président a été pendant le précédent mandat (Hollande) le mentor politique et budgétaire dudit Président sortant... voilà donc que les finances locales après 3 années de diète forcée (-30% de DGF), sont aujourd'hui particulièrement « corsetées », pour ne pas dire attaquées de toute part jusqu'à une certaine mise sous tutelle de l'Etat qui a décidé de supprimer la Taxe d'Habitation.

Mais quel sera notre budget 2018?

Vous avez pu voir, pour ce que les médias ont bien voulu laisser apparaître lors du congrès des Maires, la grande colère des élus locaux à ce sujet... pour être Maire de Grazac, mais aussi Vice - Président à la CCLA ou encore V.P. du budget du Pays du Sud Toulousain, sachez que tous les budgets des collectivités territoriales sont impactés... il nous est exprimé et notifié jusqu'à un retrait de l'Etat sur des engagements déjà actés... du jamais vu.

Alors oui et malgré tout, vos élus locaux maintiennent leurs ambitions en bouclage de leur profession de foi... nos promesses électorales locales que nous voudrions bien voir réalisées : - « le centre intergénérationnel » entre autres...

Nous affirmons ne rien vouloir lâcher... tout comme nous avons dû le faire pour le quartier « Rouge et Garrigues » nous négocierons auprès de tous les interlocuteurs et irons chercher les partenaires et financements... parce que nous croyons que Grazac a tout à gagner dans ses projets... sauf si l'Etat venait à « siffler » la fin de notre autonomie... et, la remise en cause de la loi de décentralisation telle que affirmé par le gouvernement risque bien de nous interdire toute autonomie...

Ajoutons simplement que, même si ce n'est pas écrit comme cela, c'est bien la disparition des petites communes qui est prévue.

En prémices, déjà les pièces administratives courantes ne sont plus réalisées localement... et c'est sans évoquer la fermeture des services publics « non rentables » (la poste, écoles...); nous faisons là figure de « village Gaulois » dans notre posture en résistance.

Vos élus restent donc vigilants et iront au bout de leurs mandats avec la même volonté de faire sortir Grazac de la taille critique pouvant la rendre « transparente ».

VOS ELUS VOUS SOUHAITENT UNE BONNE ANNEE 2018

Dans ce climat très pessimiste en matière d'autonomie des finances publiques locales (« l'argent reste le nerf de la guerre ») visant à nous décourager par asphyxie, voire nous pousser à abandonner nos objectifs, nous élus de Grazac ne « poserons pas le genou à terre » sans affronter ces situations et avoir exprimé notre point de vue, porté nos ambitions.

C'est pourquoi, c'est avec une certaine fierté que je vous souhaite au nom de mon conseil et de mes adjoints une bonne et heureuse année.

Je vous invite dès à présent aux vœux que je vous présenterai le 28 janvier 2018 (dernier dimanche de janvier) à 15H, à la salle Polyvalente « Noël Mesplès » ... et ce, autour d'une galette et quelques bulles... avec toute l'amitié de vos Elus.



SOMMAIRE

- Réunion du 01 septembre 2017 - Réunion du 20 septembre 2017 - Réunion du 27 octobre 2017 - DELIBERATION DU 24/05/2017 - ENERGIE ALTERNATIVES ET EOLIEN - DELIBERATION DU 14/12/2017 - CONCERTATION REVISION ALLEGEE PLU - P. DELIBERATION DU 15/12/2017 - CONCERTATION REVISION ALLEGEE PLU - P. DELIBERATION DU 16/12/2017 - CONCERTATION REVISION ALLEGEE PLU - P. DELIBERATION DU 16/12/2017 - CONCERTATION REVISION ALLEGEE PLU - P. DELIBERATION DU 16/12/2017 - CONMIEMORATION DU 11/10/2017 - CONMIEMORATION DU 11/2017 - CONCOURS DES VILLAGES - FLEURIS - REPAS DES AINES - GOUTER DE NOÊL DES ENFANTS LA FIN D'UNE HISTOIRE VIVEMENT UNE NOUVELLE INFOS ADMINISTRATIVES INFOS DIVERSES ET PRATIQUES - PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX MARYSE VEZAT-BARONIA ET DE SEBASTIEN VINCINI - AUTORISATION D'URANISME - POUR VOUS INFORMER - LE PARCOIRS DE CITOYENNETE - INSCRIPTION LISTES ELECTORALES - NOUVEAUX BLABITIANTS - VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE - LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - DISTRIBUTION DU COURRIER - LETRIS SES DECRETS - RAMASSAGE DES MONSTRES - P. D.	201721721		
MEMOIRE, HISTOIRE & SAVOIR LE MONT VALERIEN 1. FESTIVAL WOODLAND - FETE DU VILLAGE - COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1917 ET BAPTÊME DE LA SALLE POLYVALENTE - CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS - REPAS DES AINES - GOUTER DE NOËL DES ENFANTS 1. FOR ADMINISTRATIVES INFOS ADMINISTRATIVES PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX MARYSE VEZAT- BARONIA ET DE SEEASTIEN VINCINI - AUTORISATION D'UEBANISME - POUR VOUS INFORMER - LE PARCOURS DE CITOVENNETE - INSCRIPTION LISTES ELECTORALES NOUVEAUX HABITANTS - VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE - LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - DISTRIBUTION DU COURRIER PL - VIGINANCE AUX FRAUDES - TRIER SES DECHETS - RAMASSAGE DES MONSTRES 1. PARMASSAGE DES MONSTRES 1. P. 1.	REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	 Réunion du 01 septembre 2017 Réunion du 29 septembre 2017 Réunion du 27octobre 2017 DELIBERATION DU 24/05/2017 « ENERGIE ALTERNATIVES ET EOLIEN » DELIBERATION DU 1^{er} /12/2017 « CONCERTATION REVISION ALLEGEE 	p.6/7 p.8/9
### PARTIQUES #### PARTIQUES FESTIVAL WOODLAND	DOSSIER	HOMMAGE	p.10
MANIFESTATIONS - FESTIVAL WOODLAND - FETE DU VILLAGE - COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1917 ET BAPTÊME DE LA SALLE POLYVALENTE - CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS - REPAS DES AINES - GOUTER DE NOËL DES ENFANTS - REPAS DES AINES - GOUTER DE NOËL DES ENFANTS P.1 INFOS ADMINISTRATIVES INFOS DIVERSES ET PRATIQUES - PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX MARYSE VEZAT- BARONIA ET DE SEBASTIEN VINCINI - AUTORISATION D'URBANISME - POUR YOUS INFORMER - LE PARCOURS DE CITOYENNETE - INSCRIPTION LISTES ELECTORALES - NOUVEAUX HABITANTS - VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE - LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - DISTRIBUTION DU COURRER - VIGILANCE AUX FRAUDES - TRIER SES DECHETS - RAMASSAGE DES MONSTRES - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 10 - 11 - 11	MEMOIRE, HISTOIRE & SAVOIR	LE MONT VALERIEN	p.11
- FEST DU VILLAGE - COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1917 ET BAPTÊME DE LA SALLE POLYVALENTE - CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS - REPAS DES AINES - GOUTER DE NOËL DES ENFANTS - REPAS DES AINES - GOUTER DE NOËL DES ENFANTS - PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX MARYSE VEZAT- BARONIA ET DE SEBASTIEN VINCINI - AUTORISATION D'URBANISME - POUR VOUS INFORMER - LE PARCOURS DE CITOYENNETE - INSCRIPTION LISTES ELECTORALES - NOUVEAUX HABITANTS - VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE - LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - DISTRIBUTION DU COURRIER - VIGILANCE AUX FRAUDES - TRIER SES DECHETS - RAMASSAGE DES MONSTRES - PARTICULARY P.1. P.1. P.2. P.3. P.4. P.4. P.5. P.6. P.6. P.7. P.7. P.8. P.8. P.9. P.9. P.9. P.9. P.1. P.1. P.1. P.2. P.3. P.4. P.4. P.5. P.6. P.7. P.7. P.8. P.8. P.9. P.9.	LE CHAMP D'A CÔTE		p.12
- FEST DU VILLAGE - COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1917 ET BAPTÊME DE LA SALLE POLYVALENTE - CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS - REPAS DES AINES - GOUTER DE NOËL DES ENFANTS - REPAS DES AINES - GOUTER DE NOËL DES ENFANTS - PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX MARYSE VEZAT- BARONIA ET DE SEBASTIEN VINCINI - AUTORISATION D'URBANISME - POUR VOUS INFORMER - LE PARCOURS DE CITOYENNETE - INSCRIPTION LISTES ELECTORALES - NOUVEAUX HABITANTS - VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE - LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - DISTRIBUTION DU COURRIER - VIGILANCE AUX FRAUDES - TRIER SES DECHETS - RAMASSAGE DES MONSTRES - PARTICULARY P.1. P.1. P.2. P.3. P.4. P.4. P.5. P.6. P.6. P.7. P.7. P.8. P.8. P.9. P.9. P.9. P.9. P.1. P.1. P.1. P.2. P.3. P.4. P.4. P.5. P.6. P.7. P.7. P.8. P.8. P.9. P.9.			
INFOS ADMINISTRATIVES - PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX MARYSE VEZAT- BARONIA ET DE SEBASTIEN VINCINI - AUTORISATION D'URBANISME - POUR VOUS INFORMER - LE PARCOURS DE CITOYENNETE - INSCRIPTION LISTES ELECTORALES - NOUVEAUX HABITANTS - VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE - LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - DISTRIBUTION DU COURRIER - VIGILANCE AUX FRAUDES - TRIER SES DECHETS - RAMASSAGE DES MONSTRES p. 1	MANIFESTATIONS	 FETE DU VILLAGE COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1917 ET BAPTÊME DE LA SALLE POLYVALENTE CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS REPAS DES AINES 	p.13 p.13 p.14 p.14 p.15 p.15
INFOS DIVERSES ET PRATIQUES - PERMANENCE DES CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX MARYSE VEZAT- BARONIA ET DE SEBASTIEN VINCINI - AUTORISATION D'URBANISME - POUR VOUS INFORMER - LE PARCOURS DE CITOYENNETE - INSCRIPTION LISTES ELECTORALES - NOUVEAUX HABITANTS - VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE - LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - DISTRIBUTION DU COURRIER - VIGILANCE AUX FRAUDES - TRIER SES DECHETS - RAMASSAGE DES MONSTRES D.1 - RAMASSAGE DES MONSTRES	LA FIN D'UNE HISTOIRE VIVEMEN	T UNE NOUVELLE	p.16
DEPARTEMENTAUX MARYSE VEZAT- BARONIA ET DE SEBASTIEN VINCINI - AUTORISATION D'URBANISME - POUR VOUS INFORMER - LE PARCOURS DE CITOYENNETE - INSCRIPTION LISTES ELECTORALES - NOUVEAUX HABITANTS - VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE - LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - DISTRIBUTION DU COURRIER - VIGILANCE AUX FRAUDES - TRIER SES DECHETS - RAMASSAGE DES CONTAINERS: - RAMASSAGE DES MONSTRES	INFOS ADMINISTRATIVES		
p.1	INFOS DIVERSES ET PRATIQUES	DEPARTEMENTAUX MARYSE VEZAT- BARONIA ET DE SEBASTIEN VINCINI - AUTORISATION D'URBANISME - POUR VOUS INFORMER - LE PARCOURS DE CITOYENNETE - INSCRIPTION LISTES ELECTORALES - NOUVEAUX HABITANTS - VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE - LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGES - DISTRIBUTION DU COURRIER - VIGILANCE AUX FRAUDES - TRIER SES DECHETS - RAMASSAGE DES CONTAINERS:	p.17- p.18- p.19 p.19 p.19 p.19 p.19 p.19 p.19 p.19
	CONTACTS UTILES		p.19

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ...

Voici les dates des réunions du conseil municipal.

Nous vous rappelons que les procès- verbaux dans leur intégralité sont affichés sur les panneaux prévus à cet effet, qu'ils sont disponibles pour lecture au secrétariat de la mairie, et sur notre site Internet http://www.grazac31.net

REUNION DU 6 JUILLET 2017

Approbation des comptes- rendus du 28 /06 et du 24/05 / Division de propriété en vue de vente parcelles n°543-1030-1370 / Acquisition parcelle n°1383 à l'euro symbolique (route de Caujac) / Bien Colomiès / Convention transfert dans le domaine public des équipements commun « Souleilla de Loumaing » / Divers travaux / Bien sans Maître / Intégration dans le domaine public l'Impasse de la Bourdette / Division parcelle WA 25 pour vente / Question diverses : annulation du festival SOUND ON le 08/07/2017 / demande de prêt renouvellement de la salle par l' association Bougez Bougez / Préparation fête du 14 juillet et fête locale du 1er Week- end de Septembre.

. Remboursement facture SFR RED et facture Le bon coin à Monsieur Zdan / Coup en forêt communal 2018 / Révision des taux d'assurance CNRACL / IRCANTEC / Garantie d'emprunt Colomiers Habitat / Règlement intérieur et révision tarif concession nouveau cimetière à « Rieutarel » / Demande de participation financière pour destruction frelon asiatique chez une administrée / Participation financière pour acquisition panneaux « zéro phyto » / Nomination salle polyvalente / Questions diverses : Repas des aînés / Plainte d'un administré / Bilan fête.

REUNION DU 1SEPTEMBRE2017

Dépenses à imputer au compte 6232 « fête et cérémonies » / Convention Conseil Départemental / Commune pour la gratuité des transports aux personnes âgées / Désignation d'un délégué de l'administration suppléant pour la Commission Electoral / Questions diverses : Demande de prêt de la salle des associations par l'association « Bougez Bougez » pour des cours de Pilates / Demande de prêt de la salle polyvalente par l'association « relais artistique » pour des cours de danses / Demande de prêt d'une salle pour la CCLA pour donner des cours de batterie.

EUNION DU 29SEPTEMBRE 2017

Approbation des comptes-rendus des conseil du 06/07 et du 01 / 09 / Intégration le lotissement « Domaine de Julia » dans le domaine public /

REUNION DU 27 OCTOBRE 2017

Approbation du compte-rendu du 29/09 / Présentation programme Zéro phyto - concours appel à projet aux équipements de substitution / Reconduction mise à disposition gratuite du bâtiment communal pour l'antenne Radio Occitanie / Bien Consorts Colomiès / Bien Consorts Bagué / Approbation nouveau statut du syndicat des Coteaux / Attribution numéro de « l'impasse de la Bourdette » / Révision des taux d'assurance CNRACL / Centre de gestion : Participation à la mise en concurrence - Contrat groupe d'assurance statutaire 2019 / Intégration dans le domaine public le lotissement « Domaine de Julia » / Travaux de pool routier 2016-2018 / Vente parcelles n° 543 -1370 après division / Reconduction taxe d'aménagement à 5% sur l'ensemble de territoire / Devis remplacement tables de la salle des conseil / Questions diverses : Inauguration de la salle polyvalente au nom de Noël Mesplés.

DEBATS ET DELIBERATIONS AVEC PUBLICATION INTEGRALE AFIN QUE VOUS PUISSIEZ VOUS EXPRIMER

Nous vous rappelons que les procès- verbaux dans leur intégralité sont affichés sur les panneaux prévus à cet effet, qu'ils sont disponibles pour lecture au secrétariat de la mairie, et sur notre site Internet http://www.grazac31.net

- DELIBERATION DU 24/05/2017 « ENERGIE ALTERNATIVES ET EOLIEN »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRESENTS: M. ZDAN Michel, M. L'BELKASMI Hamid (31)'

CRRAIN Jean-Luc, M. MESPLES Noël, Mme ROBECQUE Amandine, Mme MANFRINATO Mélissa, Mme LOUPADIERE Lynda, Mme VILLAESCUSA Sylvie, M. OLIVA Charles, M. SAJDAK Henri, Mme RAHERIRARINY Liliane Mme DJOURI Fadhela

EXCUSEES: Mme DEMESSANCE Florence (pouvoir donné à Mme DJOURI Fadhéla), M. DA SILVA CORREIA Manuel (pouvoir donné à M. ZDAN Michel), Mme RIZZO Nadine (pouvoir donné à M. MESPLES Noel) **ABSENTES**: Mme FLOURY Clara

Mme MANFRINATO Mélissa a été élu Secrétaire

Monsieur Le Maire expose :

Depuis le début de ce mandat notre collectivité est interpellée voire sollicitée sur différents dossiers et projets en « énergies alternatives » voire « énergies vertes ». Il en a été ainsi pour un projet d'unité de méthanisation dont l'hypothétique implantation est circonscrite dans un zonage du document d'urbanisme en vigueur, et donc acté dans son acceptabilité. Il existe aussi d'autres projets composés d'éoliennes et équipements associés, et dont l'implantation résulte de contraintes spécifiques retracée dans des documents graphiques exploités par les concessionnaires capables de telles réalisations. Ces derniers nous consultent régulièrement et surtout depuis les nouveautés apportées par la loi « BROTTES » du 15 avril 2013 que nous exposent les prétendants ; il s'agit plus particulièrement :

- Suppression des ZDE, instaurées par une loi de 2005.
- Par contre l'article L553-1 du code de l'environnement, modifié, dit que « l'autorisation d'exploiter (par le Préfet de région) <u>tient compte</u> des parties du territoire régional <u>favorables</u> au développement de l'énergie éolienne définies par le SRE, s'il existe ».
- les communes concernées pourront donner un avis consultatif lors de l'enquête publique obligatoire avec la demande d'autorisation ICPE, elles n'ont plus le pouvoir de s'y opposer, comme ce l'était pour les ZDE
- Suppression de l'obligation d'un minimum de 5 mâts par installation (loi Grenelle 2).

Mais, à ce jour, tous les candidats potentiels affirment ne vouloir s'engager sur de tels projets que s'ils perçoivent un assentiment positif des collectivités sur lesquelles les installations sont envisageables, et donc en amont de toute prospection technique couteuse ou encore tout accord des propriétaires pouvant concéder leur foncier à ces fins.

Les candidats qui se sont manifestés pour ces projets sont dans l'ordre de leur manifestation en interpellation : - VALOREM – Wind Vision - VENTS D'OC – et dernièrement EDF EN.

Monsieur le Maire rappelle aussi quelques dates principales qui ont alimentées ces débats :

- 27 mars 2015 débat en conseil municipal
- le 29 mai 2015, un document édité par la Région est porté à la connaissance des conseillers à qui il est de demandé de l'étudier
- le 23 septembre 2015, Mme FLOURY Clara conseillère municipale propose d'organiser une visite d'un parc éolien
- le 10 Octobre, le Conseil Municipal ayant sollicité la société Boralex à Avignonet -Lauragais, visite le parc éolien en fonctionnement depuis 2002 (un compte rendu est diffusé depuis sur le site de la commune http://grazac31.net)
- le 30 octobre 2015, La société Wind Vision nous informait ne pas donner suite à leur projet sur la Commune ; toutefois le Conseil Municipal acceptait de continuer toutes les démarches en informations à ce sujet
- le 27 mai 2016, Monsieur le Maire interpellait le conseil municipal pour qu'il se détermine et prenne une décision

Il s'agit donc aujourd'hui de nous positionner sur l'acceptabilité d'implantation d'éolienne(s) sur le territoire de la commune ; cette position doit permettre aux différents postulants de savoir quels rapports ils peuvent ou pas avoir avec les élus locaux, et s'ils seront ou pas accompagnés auprès des administrés sur le principe même de telles implantations qui, on le sait, ne sont pas toujours accueillies sans aucune réticence.

Le débat est ouvert et montre la réticence de quelques élus et plus particulièrement ceux qui seraient « directement impactés par la présence d'éolienne immédiatement dans leur perspective paysagère » ; ce sujet reste entier depuis que le débat est ouvert depuis plus de 2 ans, et Monsieur Le Maire concède comprendre cette expression.

D'autres élus expriment « souhaiter plus de temps pour une réflexion plus murie avant toute prise de décision » ; en réponse, d'autres leur exprime en rappel « qu'il parait de l'ordre de notre responsabilité d'élu que de prendre une décision qui nous est soumise depuis le début de notre mandat »... « la nature même de nos énergies fait partie du monde que nous laisserons à nos enfants... il ne s'agit pas d'attendre qu'ils aient à répondre à un sujet que nous aurions refusé de traiter »... Monsieur Le Maire souligne qu'il ne s'agit pas là de polémiquer et nous diviser mais de respecter l'avis de chacun afin que nous abordions tous ensemble les meilleures conditions d'implantation de tels ouvrages, ou pas si la majorité s'y oppose.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 9 voix POUR
- 1 voix CONTRE
- 4 voix en ABSTENTION

- Accepte le principe d'implantation d'un parc éolien et équipement(s) nécessaire(s) sur le territoire de la commune de GRAZAC.
- Autorise le(s) candidat(s) à conduire les études techniques et environnementales et déposer toutes les demandes administratives nécessaires pour valider la faisabilité d'un projet éolien sur site.
- Donne un accord de principe à la pose d'un mât de mesure sur le territoire de la commune, sous la seule responsabilité de l'exécutant (technique, gardiennage, sécurité) et sans que celui-ci n'engage la responsabilité de la collectivité.
- Donne un avis favorable à l'établissement d'accords fonciers entre le(s) candidat(s) et les propriétaires concernés, privés et/ou public.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour consulter les constructeurs installateurs candidats et signer tous documents afférents au(x) projet(s) de parc éolien sur le territoire de la commune.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

DELIBERATION DU 1^{er} /12/2017 « CONCERTATION REVISION ALLEGEE PLU »

Département Haute-Garonne Arrondissement de MURET Canton d'AUTERIVE Commune de GRAZAC 31190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept et le un décembre 2017 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 24/11/2017

OBJET:

Nº 2017-57

PRESENTS: M. ZDAN Michel, Mme DEMESSANCE Florence, Mme FLOURY Clara, Mme RAMAHERIRARINY Liliane, Mme DJOURI Fadhéla, M. LORRAIN Jean-Luc, M. SAJDAK Henri, Mme ROBECQUE Amandine, M. DA SILVA CORREIA Manuel, EXCUSES: Mme MANFRINATO Mélissa (pouvoir donné à M. ZDAN Michel), Mme RIZZO

Nadine (pouvoir donné à Mme FLOURY Clara), M. OLIVA Charles (pouvoir donné à Mme

Concertation Révision allégée du PLU

DEMESSANCE Florence), Mme LOUPADIERE Lynda (pouvoir donné à Mme ROBECQUE Amandine).

ABSENTE: Mme VILLAESCUSA Sylvie,.

Annule et remplace la délibération n° 2017-40 du 29/09/2017

Mme DEMESSANCE Florence a été élue Secrétaire

Monsieur le Maire expose les objectifs poursuivis par la révision allégée :

Un oubli a été commis lors de la Révision de 2013 du PLU de la Commune dans la traduction de l'interpénétration des EBC en zone UC sur une partie au Sud de la RD28.

Afin de corriger cela, il est proposé au Conseil Municipal la présente procédure de Révision Allégée, procédure adaptée lorsqu'une protection d'EBC -Espace Boisé Classé- d'importance limitée doit être modifiée, sans qu'il soit porté atteinte à l'économie du PLU ni au PADD - Projet d'Aménagement et de Développement Durable-.

TI DEC. 2017

Cette correction est nécessaire afin de rendre cohérent l'ensemble du tracé des limites entre la zone UC et la zone N, tenant compte de l'imbrication des EBC.

Correction sur le quartier de Fourcade à Couloumet.

Cette imbrication fût faites lors de la Révision 2013, pour le quartier Rieutarel mais oubliée pour la partie de Fourcade à Couloumet.

Ainsi la présente Révision Allégée corrigera cet oubli et offrira un tracé de zonage cohérent sur l'ensemble de la zone UC située au Sud de la RD28.

Cette procédure de Révision Allégée devra donc corriger :

- d'une part, le Règlement Graphique.

Dans le tracé en limite UC et N, ainsi que la couverture EBC irrégulière dans cette frange. Ces EBC seront ainsi classés en zone N ce qui donnera une cohérence à l'ensemble de la zone UC située au Sud de la RD28.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le : 11,12,2017 et de la publication le : 11,12,2017 AGrazac le 11,12,2017

d'autre part, le Règlement écrit de la zone UC.

En supprimant les parties des articles UC1, UC2, UC13 qui font référence aux EBC.

Ainsi cette zone UC, comme les zones UA et UB sera sur son ensemble cohérente par rapport aux EBC clarifiant les parties constructibles du PLU.

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu la délibération du 5 avril 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant que les objectifs poursuivis ne portent pas atteintes aux orientations du PADD, et qu'il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pour les motifs précités,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré :

- Décide de lancer la procédure de révision allégée conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et notamment de son article L153-34,
- Décide d'ouvrir la concertation du public prévue par l'article L 300.2 du code de l'urbanisme,
- Dit que les modalités de cette concertation seront les suivantes :
 - Mise à disposition du public d'un dossier montrant les modifications apportées et d'un cahier pour consigner des observations,
 - Information par voie de presse et d'affichage
 - Réunion publique si nécessaire.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour choisir un cabinet d'urbanisme qui sera chargé de la révision allégée,
- Dit que le dossier de révision allégée auquel sera joint le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint fera l'objet d'une enquête publique,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.
- Précise que la présente délibération :
 - Fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois,
 - Fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département

✓ Le Maire, Michel ZDA

Ainsi fait et délibéré en Mairie les, jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire compto feau de la transmission en Sous-Préfecture le : J.J. J. 2. 2017 et de la publication le : J.L. 12. 2017 Grazac le 14/12. 2017

HOMMAGE



NOËL est parti.

Ce jeudi 12 octobre 2017, Monsieur NOËL MESPLES est décédé d'une longue maladie. Il aura lutté jusqu'au bout, avec parfois de cours moments de répit. Mais malheureusement, et malgré son courage et son abnégation, cette terrible maladie l'a emporté. Alors oui, son cancer aura été une lutte personnelle qu'il aura menée, bien sûr, mais, s'il a accepté de suivre les protocoles, c'est aussi en perspective de la recherche pour des nouveaux médicaments qui permettront de soigner les malades de demain, (et cela malgré tous les effets dits secondaires qui ont impacté son quotidien...) Honneur à lui.

Ancien Maire de Grazac de 1990 à 2008, Elu de 1983 à 2017, il a permis à notre commune d'entrer dans le 21^{ème} siècle. Grâce à sa clairvoyance et à sa ténacité, il a osé engager notre collectivité dans des investissements et orientations structurantes qui sont aujourd'hui sa richesse :

- Rénovation de la Mairie de fond en comble,
- Achat d'un terrain de plus d'un hectare au centre de la commune,
- Agrandissement du cimetière historique,
- Soutien à la construction d'une école maternelle,
- Réalisation du parking municipal central,
- la salle polyvalente,
- le City-stade,
- Changement de l'ancienne salle des fêtes en un commerce restaurant,

Et programmation d'un atelier municipal et d'une salle pour les associations,

Et dans le même temps :

- Réalisation du 1er schéma communal d'assainissement et construction de la station d'épuration,
 - Réalisation du P.O.S devenu PLU, puis une 1ère révision,
 - Adhésion de la commune à la communauté des communes (alors CCVA).

Mais encore de nouvelles pratiques:

- Déléguer à ses adjoints et élus, féminiser le conseil municipal, mettre de la démocratie dans la maison commune, etc...

Voilà ce qu'il a tenu à initier et prouver dans l'exercice de ses mandats, en tant que membre du PCF. Toujours en totale adéquation avec une aspiration d'une société moderne, ambitieuse, résolument prospère et accueillante... Comment pourrait-on oublier tout cela ?

Bien que très affaibli, il parvenait à assister aux conseils municipaux, jusqu'à début septembre, et forçait l'admiration de nous tous conseillers de Grazac. Il venait tous les samedis matin nous rendre visite à la mairie et nous demandais si tout allait bien, toujours soucieux de notre santé, oui, c'est lui qui le demandait! Que cela nous serve à jamais de leçon de vie. **Merci Noël, merci de cette force, de cette exemplarité.**

Alors nous Elus, nous Grazacois, jeunes et moins jeunes, nous ses compagnons de route, sommes redevables de cet engagement militant et bénévole de Noël qui a été complètement immergé dans une vie professionnelle, dans une vie de Maire et dans sa vie de famille pour ce qui lui restait comme temps à lui consacrer. Sachons rendre hommage à ses proches, sa famille qui a forcément accompagné et permis cet engagement militant. Qu'ils soient ici remerciés au nom de tous.

Annie ; Éric et Thierry, leurs épouses et leurs enfants, vous êtes les héritiers d'une richesse humaine sans égal, acceptez ici nos humbles condoléances et notre soutien inconditionnel.

MEMOIRE, HISTOIRE & SAVOIR ...

LE MONT-VALERIEN HAUT LIEU DE LA MEMOIRE NATIONALE

Le Mont-Valérien fut pendant des siècles un important lieu de pèlerinage chrétien, puis au milieu du 19ème siècle, un fort de la ceinture parisienne y fut construit. C'est une colline culminant à 162 mètres, située dans le département des Hauts de Seine, à environ deux kilomètres de Paris.



Le Mont-Valérien a été le principal lieu d'éxécution par l'armée allemande, sur le territoire français.

Ces hommes assassinés parce qu'ils étaient résistants, otages, juifs, sont autant de rappels à notre histoire.

C'est à partir de la fin du mois d'août 1941 que les autorités d'occupation semblent définitivement choisir le Mont-Valérien comme lieu d'exécution.



Les 26 et 27 août, cinq résistants communistes y sont fusillés. Le 29 août, ce sont trois gaullistes, Honoré D'Estienne d'Orves, Maurice Barlier et Jan Doornick, du réseau des renseignements « Nemrod »,qui tombent face au peloton d'exécution allemand Jusqu'au mois de juillet 1942, les exécutions au Mont-Valérien se succèdent alors à un rythme grandissant : 200 condamnés à mort par les tribunaux allemands de Paris y sont fusillés.

Le Mont-Valérien est un élément central dans la compréhension de l'organisation répressive allemande sur le territoire français. La multiplicité des parcours des 1008 fusillés permet aujourd'hui d'en décrire la diversité. Parmi eux : les membres du groupe FTP-MOI Manouchian dit de l'Affiche Rouge ou encore Honoré d'Estienne d'Orves, Boris Vildé et Gabriel Péri. En tout 17 nationalités sont représentées au Mont-Valérien.

Après la guerre, le site est choisi par le Général De Gaulle pour honorer la mémoire des morts pour la France de 1939 à 1945. Il inaugure le Mémorial de la France combattante le 18 juin 1960.



Désormais lieu pédagogique et commémoratif à travers de nombreux aménagements muséographiques, le Mémorial du Mont-Valérien permet de mieux comprendre ce que fut la répression allemande, la collaboration française et quel était le parcours de ceux qui aimaient la vie à en mourir.



LE CHAMP D'A CÔTE ...

Depuis quelques jours, je suis très intriguée par les camions verts et jaunes, qui creusent à l'entrée du village. Curieuse de nature, j'ai interrogé les ouvriers qui s'emploient à creuser le sol où passera la fibre optique. Voie de communication rapide et moderne qui relie les êtres humains via internet. J'ai constaté en me penchant au-dessus d'une « chambre de collecte réseau » que l'eau si rare et si précieuse remonte sur une hauteur de 1 mètre. Donc dans le « bas » de notre

commune, il existe un terrain plus humide où il sera facile de

cultiver un potager ou autres végétaux.



Nos futurs « jardins partagés » qui j'espère feront le bonheur de nos nouveaux voisins de « Souleilla de Loumaing » à condition bien sûr, de s'appliquer à entretenir régulièrement le sol et à planter judicieusement des plantes adaptées à ce genre de terrain. Mon questionnement va au-delà du visible que se passe-t-il sous nos pieds ? Sous nos routes ? Combien de réseaux d'eau, de gaz, de téléphone, d'évacuation ? Y a-t-il un répertoire fiable de tout ce réseau de tuyaux, buses, fils etc. J'ai quelques fois des doutes sur le suivi de ces installations! La fin de l'année 2017 est là, la commune va s'embellir de beaux jardins paysagers et elle méritera bien son appellation de commune verte.



Y'EN A MARRE ...

Madame, Monsieur, Grazac me semble-t-il est un petit village bien agréable? Mais depuis quelque temps une chose me dérange au plus haut point, dès que je pose les yeux ou les pieds sur nos espaces verts, je vois beaucoup de crottes. Il y en a partout, pensez un peu à nos enfants qui jouent sur ces espaces, aux employés qui entretient tous ces lieux. La mairie a mis en place des poubelles avec des sachets pour ces crottes et même s'il n'y en a plus, votre devoir est de les ramasser.



LES CROTTES C'EST DANS LE SAC

Vous êtes responsable de votre toutou. Certes tout le monde n'est pas comme vous fort heureusement. Il y a des personnes reconnaissantes qui pensent au bien-être du village et de leur animal, qui ne veulent pas que Grazac ait des espaces verts fermés aux chiens. Faut-il en arriver à distribuer des amendes ? A faire le gendarme derrière chacun d'entre vous ? Alors Madame, Monsieur un petit effort baissez-vous, et tout le monde ne s'en portera que mieux.



MANIFESTATIONS ...



Le 26 août dernier s'est déroulée dans les bois de Grazac, la première édition du Woodland Festival!

Pendant toute une journée et toute une nuit, les portes d'un nouveau monde se sont ouvertes à tous les amoureux de musique électronique. Une sphère tropicale, où DJ internationaux et nationaux ont décidé de venir conjuguer leurs talents. C'est autour de ce concept unique sur Toulouse, que 600 personnes se sont rassemblées pour passer un moment hors du commun. Fort de cette réussite et des retours positifs des festivaliers, nous pouvons d'ores et déjà annoncer que l'édition 2018 sera d'autant plus spectaculaire.



FETE DU VILLAGE

La fête du village est passée. Un loto était organisé par La Folle Folie le vendredi soir qui a rassemblé un grand nombre de participants, le samedi soir près 175 convives appréciaient la mounjetado servie par les jeunes de notre Artur.

Yanis, Solenne, Kimberly, Tiffany, Théo, Timothée,

Alaïs, Leïa, Mathias et Léa, qui assuraient le service avec un enthousiasme et une fraicheur qui a séduit totalement l'assemblée, celle-ci leur a réservé une immense ovation à la fin du repas.

Après le repas, tout le monde se retrouvait sur l'esplanade de la salle polyvalente pour danser avec le groupe NEXT, qui nous a encore régalé par la qualité de sa prestation. Pour vos manifestations nous vous conseillons ce groupe sans réserve. Nous l'avons déjà retenu de nouveau pour l'année prochaine. Nous vous attendons nombreux pour venir l'apprécier. Un manège, des balades en poneys et un taureau mécanique étaient mis à disposition des enfants et même des grands, et de nombreux Grazacois ont pu profiter de ces animations gratuites.



Et enfin **Priscilla** nous enchantait avec son beau spectacle de dressage équestre.

Le dimanche, après le traditionnel dépôt de gerbe, il y eu la remise des livrets de naissance « mon 1er livre », ce qui confirme relève assurée. que la est

La matinée s'achevait par le pot de l'amitié offert par la municipalité.

Et pour finir, une grillade party, était organisée sur la place du village par le restaurant La Folle Folie, avec un concours de boules qui concluait deux jours de fête particulièrement bien remplis.



COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1917

La cérémonie célébrant l'armistice de la fin de la « grande guerre », a réuni bon nombre de Grazacoises et Grazacois, afin d'honorer la mémoire des combattants de cette guerre, la plus meurtrière de l'histoire, même s'il ne reste plus aucun « poilu », le devoir de mémoire reste entier pour la plupart d'entre nous, ceci pour décrire l'horreur de ces guerres et permettre aux générations suivantes d'éviter, de commettre de nouveau, les erreurs du passé.



Même si aujourd'hui nous sommes embarqués malgré nous vers un destin incertain, qui nous dépasse, nous nous devons de résister.



Comme Monsieur Le Maire le rappelait, la situation actuelle nous impose à tous de rester vigilant sur les dérives communautariste et identitaire qui font le berceau des idées extrêmes...



BAPTEME DE LA SALLE POLYVALENTE

En conseil municipal du 29 Septembre 2017, alors que Noël était encore parmi nous Monsieur Le Maire proposait de nommer la salle polyvalente au nom de MESPLES Noël, le conseil l'a accepté à l'unanimité



. En ce 11 Novembre, les Grazacoises et Grazacois sont venus nombreux pour assister à la pause de la plaque nominative de la salle polyvalente, en l'honneur de celui qui fût Maire et conseiller municipal durant de nombreuses années.





CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS DE LA HAUTE-GARONNE 2017

Encore une fois Grazac a été honoré au concours des villages fleuris de la Haute Garonne. Certes nous sommes 2èmes cette année, ce qui nous fait reculer d'une place, mais nous restons toujours sur le podium, et deux de nos concitoyens ont été également honorés. Il s'agit de M. et Mme Campaner, qui ont obtenu le 1 er prix du jury, et de M. et Mme Dumont, qui ont eu le 2ème prix des particuliers.



Nous leurs adressons ici toutes nos félicitations. Cette remise de prix, a été faite sous la présidence de Mme Maryse Vezat-Baronia, notre conseillère départementale.

Merci encore à Clara pour son investissement ainsi qu'à Liliane, Josette, Annie et bien d'autres bénévoles qui ne pouvaient être présents à la réception donnée en l'honneur des participants au concours.

Pour l'année prochaine, nous envisageons d'inscrire le nouveau lotissement **Souleilla de Loumaing**, et d'y impliquer tous ses nouveaux habitants.

A l'année prochaine pour votre participation...

REPAS DES AINES

Samedi 16 Décembre, nos aînés répondaient nombreux à l'invitation de Monsieur Le Maire et du conseil municipal qui organisaient le traditionnel repas de fin d'année en leur honneur. Dans son discours de bienvenue, Monsieur Le Maire rendait hommage à Noël MESPLES, parti bien trop tôt.



Suivit l'apéritif dont les mises en bouche ont été confectionnées et offertes par les membres du conseil, le repas servi par l'équipe du « Picotin Gourmand' », a été de l'avis de tous d'une excellente qualité.



Un grand merci à cette équipe toujours aussi professionnelle, qui a toujours devancé les besoins de nos convives



La soirée s'est prolongée dans une atmosphère chaleureuse et festive avec « Richard Newton Animation ».

GOUTER DE NOËL

Dimanche 17 Décembre, les enfants du village, étaient à l'honneur pour le goûter de Noël.



Après avoir participé au spectacle de Ricky le clown, qui a duré plus d'une heure.



Les enfants attendaient avec impatience l'arrivée du Père Noël, qui, pour les récompenser de leur sagesse, leur a offert des friandises.



Le goûter était très apprécié des enfants, mais aussi des parents.

Encore une bonne après-midi en toute décontraction.



Depuis le mois de mai 2012, Nicolas et Lucien reprenaient le bâtiment communal bar commerce situé sur la place du village, et en faisaient un restaurant de qualité apprécié de tous. Ils nous ont accompagnés dans nos nombreuses activités, « fête de la musique, fête du village, et la plupart des manifestations des associations locales », qu'ils en soient ici remerciés.

En ce début d'année 2018, suite à de sérieux problèmes de santé, ils sont dans l'obligation d'arrêter leur activité.

Afin de garder l'attractivité et la convivialité de notre village, nous avons aussitôt entrepris la recherche d'un nouveau gérant, une annonce a été faite sur « le bon coin » dans cette perspective.

Nous intégrons dans ce journal l'annonce intégrale que nous avons publiée, avis aux amateurs....

« Bonjour,

Pour répondre à vos questionnements voire attentes en précisions:

- Cet établissement appartient à la Commune de GRAZAC.
- Il s'est libéré précipitamment pour cause de santé du gérant actuel, qui le tenait depuis le mois de mai 2012.



Nous précisons avec clairvoyance, que même si le gérant sortant en a toujours fait ses revenus principaux, il nous semble particulièrement raisonnable d'en envisager qu'une source de revenu d'appoint (population locale très limitée voire insuffisante pour dégager un "salaire convenable").

- situé en centre bourg (place du village), il est composé d'une salle principale d'environ 60m² (nue de tout mobilier), un comptoir bar, une cuisine équipée (cuisinière, frigo, lavevaisselle...) et une grande terrasse extérieure ...
- Il est exclusivement réservé à une exploitation commerciale de type Bar/Restaurant, voire épicerie; pas de logement possible.
- Il est mis en gérance via un bail de type concession, il n'y a pas à prévoir d'achat de fonds de commerce ni création d'un fonds de commerce en clientèle à revendre ultérieurement.



- Le loyer (à confirmer) serait autour de 600E/mensuel, y compris licence 4; Eau, EDF, téléphonie et autres services extérieurs d'exploitation à charge du locataire.

La commune attend des candidats potentiels qu'ils décrivent:

- Le projet et mode de fonctionnement, et comment ils comptent investir la vie locale (population et associations).
 - Leur profil et parcours professionnel.
 - Leurs ambitions et attentes ».

.... A VOS CANDIDATURES...







INFOS ADMINISTRATIVES ...

PERMANENCE DE MARYSE VEZAT-BARONIA ET DE SEBASTIEN VINCINI

Auterive: dernier vendredi du mois, de 9 h à 11 h, à la CCLA.

Cintegabelle : le 1er et 3ème samedi du mois, de 9h à 12 h, à la Mairie de Cintegabelle.

Pour prendre rendez-vous avec vos conseillers départementaux : 05 34 33 32 80

AUTORISATION D'URBANISME

Pour tout renseignement relatif à une autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis d'aménager, etc.), à compter du 15/10/2015, le service Application du Droit des Sols (ADS) du PETR du Pays Sud Toulousain tiendra une permanence tous les jeudis de 14h à 17h (16h30 étant l'heure de prise en charge du dernier rendez-vous) dans les locaux de la Communauté de Communes Lèze Ariège à Auterive. Pour vous inscrire, contacter le secrétariat de votre commune ou directement le service ADS au 05 61 97 30 34, avant le mercredi midi précédent la permanence.

Rappels

POUR VOUS INFORMER:

Tout citoyen de Grazac trouvera la vie de sa commune au travers des délibérations et arrêtés pris par le Conseil Municipal, obligatoirement portés à sa connaissance par :

- Affichage en lieu et place prévu à cet effet (sous le préau de la Mairie)
- Archivage dans les cahiers et journaux de délibérations obligatoires consultables en Mairie
- ♣ Notre site internet http://www.grazac31.net

LE PARCOURS DE CITOYENNETE

Mis en place par la Loi du 28 octobre 1997, il s'adresse à tous les jeunes (garçons et filles) et est composé de 3 étapes obligatoires : l'enseignement de défense, le recensement, la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

- L'enseignement de défense : prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3ème et de 1ère et complété dans les cours d'éducation civique, juridique et sociale des classes de 1ère et de terminale.
- Le recensement : obligatoire dès le seizième anniversaire, pour tous les jeunes gens (filles et garçons). Cette démarche est à accomplir à la mairie qui remet une attestation de recensement qu'il est primordial de conserver.
- La JAPD: une journée de contact direct avec la communauté militaire, de découverte de multiples métiers et spécialités, civils et militaires offerte aux jeunes. Un certificat de participation est remis et doit être conservé.

Ce certificat et l'attestation de recensement sont requis pour l'inscription aux examens et concours soumis aux contrôles de l'autorité publique.

INFOS DIVERSES ET PRATIQUES ...

VALIDITE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE

DES LE 1^{ER} NOVEMBRE 2017 LES CARTES D'IDENTITE NE SERONT PLUS DELIVRABLES EN MAIRIE DE GRAZAC

La validité des CNI passe de 10 à 15 ans pour :

- Les cartes d'identité délivrées depuis le 1er janvier 2014
- Les cartes valides au 1er janvier 2014

Par contre, les cartes d'identité restent valables 10 ans pour les personnes mineures (moins de 18 ans) lors de la délivrance de la carte. Si vous souhaitez voyager à l'étranger avec votre CNI, rendez-vous sur www.diplomatie.gouv.fr pour plus d'informations.

NOUVEAUX HABITANTS:

Lorsque vous vous installez à Grazac, pensez à faire le changement d'adresse de votre carte grise et de votre carte d'identité. En vous rendant à la mairie, vous trouverez tous les renseignements concernant ces formalités.

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES:

Toute personne domiciliée et désirant voter sur la commune, doit s'inscrire en mairie, avant le 31 décembre de l'année en cours.

LUTTE CONTRE LES CAMBRIOLAGE

La lutte contre les cambriolages, contre les vols par ruse, encore trop nombreux dans le département, est une priorité.

Face à cet enjeu majeur, il est important de rappeler que nous sommes tous acteurs de notre propre sécurité.

Ci-dessous, information de l'Etat

Protégez votre domicile :

- Protégez votre domicile par un système de fermeture fiable.
- Soyez attentifs à vos clés.
- ♣ Soyez vigilants sur les accès à votre domicile.
- Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité.
- Ne laissez pas vos objets de valeur en évidence.

Vous êtes un professionnel (commerçant, chef d'entreprise...), vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de vos locaux (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

En cas d'absence :

- Ne donnez pas d'informations sur vos dates d'absences.
- → Faites suivre votre courrier, faites un transfert de votre ligne téléphonique.
- → Signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie dans le cadre de l'opération « Tranquillité vacances ». Des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.
- Signalez au commissariat ou à la brigade tout fait suspect.

Si vous êtes victime d'un cambriolage :

- → Si vous êtes présent pendant le cambriolage, ne prenez pas de risque.
- Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie.

- Protégez les traces et les indices afin de préserver les pistes d'enquêtes.
- Déposez plainte (munissez-vous d'une carte d'identité).
 Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne :

www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



→ Faites opposition auprès de votre banque, déclarez le vol à votre assureur. Les policiers et les gendarmes sont à votre service, demandez-leur conseil, signalez tout fait suspect.

Pour en savoir plus, www.interieur.gouv.fr

ALERTE

PREVENTION

CAMBRIOLAGES

Dans le cadre de la prévention des cambriolages, un quiz de sensibilisation vient d'être développé par la compagnie de TMI en collaboration avec les référents sûreté.



Ce quiz a comme objectif de vous permettre de déterminer votre indice de risque face aux cambriolages dans votre habitation. Certes au travers de 20 questions il n'est pas possible de faire le tour du sujet, mais par le biais de ce questionnaire interactif, l'utilisateur va découvrir ses faiblesses et il pourra ainsi orienter sa réflexion pour améliorer sa protection.

Adresse internet du quiz :

https://www.referentsurete.com/quizzGNcambriolages.html

Un cambriolage dure le plus souvent moins de 10 minutes. Le cambrioleur cherche donc au domicile de ses victimes des points de faiblesses susceptibles de faciliter son action.

Il est donc nécessaire de tenter de le dissuader d'agir ou de le ralentir au maximum s'il a débuté son acte de malveillance.

Avec ce questionnaire interrogez-vous sur la vulnérabilité de votre habitation.

OBJETS TROUVES

Les différents objets trouvés sur les voies publiques de la commune sont à la disposition de leur propriétaire au secrétariat

ORDURES MENAGERES

Pour ceux qui ne l'auraient pas eu dans leur boîte aux lettres quelques magnets d'aide au tri des déchets sont disponibles en mairie.



TRIER SES DECHETS

Tous vos déchets ne peuvent être ramassés par la collecte, ils ne peuvent pas suivre les filières de traitement des ordures ménagères que vous produisez quotidiennement. Leur collecte peut être dangereuse, ou pénalise les couts de traitement.

Les camions ne sont de toute façon pas adaptés à ces collectes, et vous faites courir des risques aux agents de collecte.

Ils ne doivent donc pas être mis dans les containers ou laissés sur les points de regroupements qui ne sont pas des déchetteries.

Les solutions :

- ▶ les ramener chez les commerçants qui sont équipés pour leur recyclage et valorisation (vous payez la taxe recyclage à ces fins lors de l'achat).
- ▶ les emmener en déchetterie (Auterive ou Cintegabelle) pour les intégrer aux filières adaptés et les valoriser.
- ► vous inscrire à la collecte des encombrants via la Mairie.

RAPPEL: tout abandon de déchets sur la voie publique, y compris non rangement des containers de collecte en dehors des dates et heures de collecte est passible d'une amende et dédommagements des frais de l'enlèvement. Merci d'avance pour le tri de vos déchets.

RAMASSAGE DES CONTAINERS

N'OUBLIEZ PAS DE SORTIR VOS CONTAINERS LA VEILLE DU JOUR DE RAMASSAGE.

Containers Vert : RESERVES AUX ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

- Route d'Esperce : le lundi matin.
- Le reste de la commune : le mercredi matin.
- Un 2ème ramassage est effectué sur les points de regroupement : le vendredi matin.



Containers Jaunes: RESERVES AUX SEULS EMBALLAGES ET CARTONNETTES

Respecter votre calendrier de présentation de vos containers jaunes (1 mercredi sur 2 le matin).

<u>RAMASSAGE DES MONSTRES</u> (GROS ENCOMBRANTS)

Pour les monstres (déchets volumineux ne pouvant être collectés par les camions benne), pensez à vous inscrire à la mairie qui transmettra au Service Collecte et Traitement de la CCLA. Ce dernier informera personnellement du jour de son passage les habitants concernés. Les monstres ne doivent pas être déposés aux emplacements des containers, mais conservés à domicile jusqu'au jour de ramassage.

DECHETTERIE

Horaires d'ouverture de la déchetterie d'Auterive : Du lundi au samedi : de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45.

Téléphone: 05 61 50 07 13

POUBELLE A DEJECTIONS CANINES

Depuis plusieurs mois sont installées, sur l'aire de loisirs et sur les places du village, des poubelles à déjections canines avec distributeurs de sacs plastiques. Nous remercions les propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal pour le confort des utilisateurs de ces espaces publics. Leur geste n'est qu'un simple acte citoyen et de respect d'autrui... les enfants en particulier.

CONTACTS UTILES ...

Assistantes Maternelles de Grazac

Mme Sylvie LACAZE, Mme Ginette PUJOL, Mme Solange VERTUT, Mme Amandine ROBECQUE, Mme Angélique STRAUS, Mme Laetitia DESPLATS.

Pour obtenir leurs coordonnées, merci de prendre contact avec La Mairie.

MAIRIE:

Place du Village, 31190 Grazac. I.: 05 61 08 42 39 – Fax: 05 61 08 23 22. www.grazac31.net Horaires d'ouverture: lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h Et le samedi de 10h à 12h00

SYNDICAT DES COTEAUX (EX-SIC):

Ecole primaire, route de Cintegabelle, 31190 Caujac Tél.: 05 61 99 02 64. Mail: syndicatdescoteaux@orange.fr Horaires d'ouverture: Lundi et jeudi de: de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h Et le mercredi: de 8h30 à 11h30

SIASC:

Tél.: 05 61 08 85 69. Horaires: lundi au vendredi: de 9h à 12h et de 14h à 17h. Fermé au public mardi après-midi et jeudi toute la iournée.

SIVU LEZE ARIEGE:

Permanences : Auterive : le jeudi de 14h à 16h. Maison de l'Habitat 14 rue Camille Pelletan. Tél 05 61 50 05 93 Cintegabelle, 2ème et 4ème jeudi du mois de 10h à 12h à la Mairie.

SITPA

Contact: Mairie de Grazac: 05 61 08 42 39 Accueil SITPA: gare routière, 68-70 bd Pierre Sémard, 31000 Toulouse Tél.: 05 34 25 56 70

NUMEROS D'URGENCE:

Pompiers: 18 // Samu: 15

Gendarmerie: 17

N° général depuis un portable : 112 Service des Eaux : 05 61 81 30 76

EDF Dépannage : 09 72 67 50 31 Centre antipoison : 05 61 77 74 47

Allo docteur: 3966

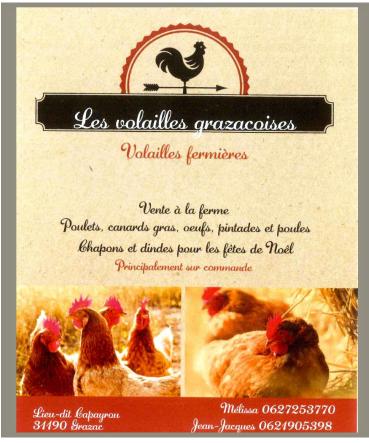


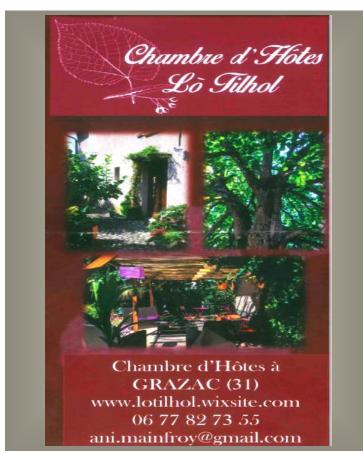
V V V V V ESPACE PUB ... V V V V V V

Artisans, PME, TPE... de Grazac... ici votre PUB... faites-vous connaitre !!!













Artisans, PME, TPE... de Grazac...
ici votre PUB... faites-vous connaitre !!!

\$\textstyle \textstyle \textsty

UNE DEUXIEME VIE POUR VOS SAPINS ...

MERCI DE LES RAMENER SUR L'AIRE DE LOISIRS, DERRIERE LA COLONNE DE RECUPERATION DU LINGE.... DES BARRIERES DELIMITENT L'ENDROIT. ▼▼▼



UNE FOIS BROYES, VOUS POURREZ RECUPERER LE BROYAT POUR L'UTILISER EN DESHERBANT SOUS VOS ARBRES ET PLANTATIONS.

Association A VOIR et a ENTENDRE

L'association A Voir et a Entendre (AVE), compte parmi ses activités la gestion de la bibliothèque du village. A l'intérieur vous pourrez trouver des ouvrages que l'on ne trouve peut-être plus dans les nouvelles médiathèques. A l'heure du tout numérique, c'est bon parfois de tenir dans ses mains des livres édités il y a pas mal de temps. Cette bibliothèque, détient des livres pour tous les âges, et notamment pour les plus jeunes.

Nous vous invitons à venir rencontrer les bénévoles de l'association, et essayer de trouver l'ouvrage de vos jeunes années.

Prochainement, sur le site de la Mairie, <u>www.grazac31.net</u>, un lien sera établi afin que vous puissiez voir la liste des livres qui composent les rayons de la bibliothèque.



AVE est aussi l'association au chœur de laquelle la chorale « Les Tourn'sol » existe. Vous aussi vous avez envie de chanter, vous aimez la convivialité, n'hésitez pas cette chorale est faite pour vous. Les répétions ont lieu le lundi soir salle des associations à 20h30, vous pouvez vous y joindre dès que vous le souhaitez.

